

Démarche : Location de la Salle des fêtes des Marronniers à Chouday

Organisme : Service location des salles

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche vous permet de pouvoir réaliser votre dossier de réservation de la salle des Marronniers de la commune de Chouday.

Pensez à vérifier sur ce lien si la salle est bien disponible:

<https://www.chouday.fr/vie-communale/salle-des-fetes/>

Type de formule de location choisie

Soit à la journée de 9h00 jusqu'au lendemain 9h00.

Soit en 1/2 journée (hors cuisine).

Soit week-end du vendredi à partir de 10h00 jusqu'au Lundi matin 10h00.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Week-end Tout public (300 €)
- Week-end Habitants de Chouday (110 €)
- Week-end Association de Chouday (gratuit)
- Jour semaine hors cuisine Tout public (100 €)
- Jour semaine Habitants de Chouday (90€)
- Jour semaine Association de Chouday (gratuit)

Motif de la location

Nature de la salle et équipements

La salle des fêtes de Chouday est ouverte aux associations, particuliers et entreprises, pour y tenir des réunions publiques, privées (réunion, conférence, congrès, réception, exposition à but non lucratif) et manifestations diverses (dîner dansant, etc...).

Cette salle est parfaitement adaptée pour les fêtes de famille de 40 à 90 personnes (maximum 130).

Location de la Salle des fêtes des Marronniers à Chouday

Équipements :

En fonction de l'option choisie (avec ou sans cuisine). La salle est louée équipée de:

- 200 chaises,
- 10 tables ovales de 1,80 x 1,50
- 25 tables rectangulaires de 1,83 x 0,74
- 6 tables rectangulaires de 1,52 x 0,74
- 6 mange-debout Ø 0,80 cm x 110 cm
- Vaisselle, verres à pied, couverts, plats, pichets, panières à pain, faitout...
- Lave verres , lave-vaisselle, machine à glaçons, congélateur, micro ondes...),
- Sonorisation en Bluetooth sur demande
- Vidéo projection (caution 300 €)
- Connexion fibre
- Un percolateur à café peut être mis à disposition sur demande.
- De 20 grilles d'exposition et d'une estrade 5 m x 3 sur demande.

Veillez choisir le motif de votre location

Les fêtes d'anniversaire pour les jeunes de 18 ans et 20 ans doivent obligatoirement être dans le cadre familial et sous la responsabilité d'un parent.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Fête familiale
- Anniversaire
- Mariage
- Baptême
- Manifestation associative (préciser dans autre)
- Réunion professionnelle
- Réunion administrative
- Réunion associative

Nombre de personnes

La salle à une capacité maximum de 130 personnes. Toutefois, elle est plus agréable pour une manifestation de 40 à 90 personnes.

Dates souhaitées

Je souhaiterai louer la ou les dates dates suivantes en 1er choix:

Avant de déterminer une date, merci de consulter le calendrier de disponibilités sur ce lien: <https://www.chouday.fr/vie-communale/salle-des-fetes/>

Toutefois nous ne pouvons pas vous garantir la date, puisque plusieurs demandes peuvent arriver simultanément.

Je souhaiterai louer la ou les dates dates suivantes en 2ème choix:Remarque

Cette (ces) date(s) pourra(ont) être retenue si le 1er choix n'est plus disponible.

Location de la Salle des fêtes des Marronniers à Chouday

Choix des options

Merci de choisir les options complémentaires

Du matériel supplémentaire peut-être mis à disposition gratuitement si une demande préalable est réalisée, mais elle n'est pas systématique.

Si vous ne souhaitez pas réaliser le ménage de fin de manifestation, un forfait ménage est proposé.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Grilles d'exposition
- Percolateur à café
- Vidéo Projection (caution sup 300€)
- Estrade
- Forfait ménage (service payant 80 euros)

Locataire

Personne responsable

Tous les documents à fournir devront être au nom de la personne qui fait la demande de location ainsi que le moyen de paiement.

Civilité du locataire

- Mme
- M.

Nom

Nom du locataire

Prénom

Prénom du locataire

Nom de la société ou association

A remplir uniquement si vous êtes concernés

Adresse mail

Adresse mail du locataire

Adresse

Location de la Salle des fêtes des Marronniers à Chouday

Adresse postale du locataire

Téléphone

Veillez donner le numéro ou vous êtes le plus facilement joignable

Conditions de locations

Mise a disposition

Les clés de la salle seront remises, sur place, au représentant de l'organisme utilisateur après rendez-vous. A ce moment, une visite d'entrée sera réalisée.

Les clés seront restituées à l'issue de la manifestation en convenance avec le gestionnaire de la salle.

Selon le résultat de l'état des lieux « sortant », le chèque de caution sera restitué.

Heures de rendez-vous pour récupération des clés

La remise des clés se fait le vendredi à partir de 10h00 pour une location le week-end.

Le matin 9h00 le jour de la location pour une location en semaine.

A partir de 11h00 le matin pour une location en demi journée.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

9h00

10h00

11h00

12h00

13h00

14h00

Sécurité

L'utilisateur ou l'organisateur de la manifestation assurera la propre sécurité de la manifestation.

La capacité d'accueil de la salle est fixée à 130 personnes.

L'utilisation des locaux devra se faire dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment de l'ordre public,

de l'hygiène et des bonnes mœurs. (interdiction de fumer.)

L'utilisateur s'engage notamment à ne pas condamner les portes d'entrée et les issues de secours du bâtiment.

Débit de boisson

Dans le cas où l'utilisateur est autorisé à ouvrir un débit de boissons « temporaire », il devra veiller au strict respect des dispositions de l'article L-48 du code des débits de boissons.

Par ailleurs, l'utilisateur est tenu de respecter les horaires de fermeture applicables dans le cadre de la législation des débits de boissons.

Entretien de la Salle

Location de la Salle des fêtes des Marronniers à Chouday
Les locaux devront être restitués conformément à l'arrivée dans les lieux sauf si vous prenez l'option forfait ménage. Dans ce cas, vous n'êtes pas tenu de respecter le point 7.

L'entretien de la salle, du bar, de l'arrière salle, des toilettes, de l'entrée et de la cuisine et des extérieurs est à la charge exclusive de l'utilisateur selon les conditions suivantes:

1. Poubelles triées, vidées et déposées dans les conteneurs prévus à proximité de la salle.
2. Bouteilles déposées dans la benne à verre située à côté du tennis.
3. Les verres et pichets vidés, essuyés, rangés dans les casiers prévus à cet effet.
4. Les tables et chaises, lavées, essuyées, pliées et rangées dans les chariots réservés à cet effet.
5. La vaisselle et les couverts lavés, essuyés et rangés dans les armoires réservées à cet effet (attention, le lave-vaisselle ne détache pas les couteaux et les assiettes à fromage, il est nécessaire de les prélever.)
6. Le lave-vaisselle vidé, nettoyé et laissé ouvert.
7. L'ensemble des lieux, (mobilier, murs et sols lavés.)
8. Extérieurs : Les mégots écrasés par terre ramassés ainsi que tous objets de décoration ou de restauration (confettis, ballons, gobelets...) et le cendrier vidé.

Si ces conditions ne sont pas remplies, la mairie de Chouday se réserve le droit de facturer les réparations, les casses excessives, qui feront l'objet d'une facture complémentaire à la charge de l'utilisateur.

J'ai pris connaissance de toutes les informations concernant, l'entretien de la salle, le débit de boisson et la sécurité. Je m'engage à les respecter.

Vous vous engagez à respecter toutes les conditions d'utilisation de la salle si dessus énumérées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Documents à fournir

A fournir dans les 15 jours après validation de la location par le service

Une fois que votre demande sera validée par notre service, vous devrez fournir dans un délai maximum de 15 jours.

Aucune réservation ne sera prise en compte avant que le dossier complet ne soit parvenu à la mairie:

- Une attestation d'assurance (responsabilité civile) livrable sur ce formulaire.
- Un chèque de caution d'un montant de 500 € (pour garantie des dommages éventuels) + 300 € si vidéo projection. rédigé à l'ordre du Trésor public.
- Un chèque d'arrhes d'un montant de 50 % du prix de la location rédigé à l'ordre du Trésor public. A envoyer ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie de Chouday.

ATTENTION : Cet arrhe sera encaissé de suite et ne sera pas remboursé en cas de désistement.

Le règlement définitif se fera le jour de la prise des clés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'assurance

Location de la Salle des fêtes des Marronniers à Chouday

La souscription d'une police d'assurance de type « responsabilité civile » couvrant tous les dommages matériels et corporels occasionnés notamment à des tiers au moment de la manifestation est obligatoire.

La commune de Chouday dégage toute responsabilité si des dégradations ou vols devaient être par ailleurs constatés sur le matériel de l'organisateur.